



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du vendredi 28 juillet 2017

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31

**Date de la convocation**  
20 juillet 2017

**Date d'affichage**  
20 juillet 2017

**Objet de la délibération**  
*Pôle services techniques –  
Service de l'urbanisme –  
nomination de voie :*  
*« Allée Georges Durando  
prolongée »*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juillet deux mille dix-sept, à huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques.

**Procurations :**

TREQUATTRINI Pascale donne procuration à BOUBEKER Patrick,  
CHAUCHE Darel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à DAVIGNON Jacques,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

**Absents :**

MANDON-BONHOMME Céline,  
LUNGERI Carine

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire rappelle que la commune de Sollies-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

Lors de la création de l'avenue de la Liberté, une contre allée a été créée partant de l'allée dénommée Georges Durando et se terminant au canal maître des arrosants.

A ce jour, il convient d'attribuer un nom à cette voie afin de l'intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Sollies-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI ».

Il est proposé le nom suivant : Allée Georges Durando prolongée.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de nommer cette voie ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** la nomination de la voie : « Allée Georges Durando prolongée » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie ;
- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

01 AOUT 2017  
02 AOUT 2017

Pour le maire absent,  
**Jean-Pierre COIQUAULT**  
1<sup>er</sup> adjoint





